3-5 JUIN 2025 - RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PARIS, FRANCE – BOD/2025/06 DOC 04 – POUR DÉCISION

PRÉVISIONS FINANCIÈRES

N.B. Conformément à la Politique de transparence du GPE, les documents ne sont pas publics tant qu'ils n'ont pas été étudiés par l'instance de gouvernance compétente. Les responsables de la gouvernance sont autorisés à les transmettre aux membres de leurs groupes constitutifs à des fins de consultation, sauf s'il s'agit de documents confidentiels.

Principaux points à prendre en considération:

- Lors de sa réunion d'avril, le Comité des finances et des risques (FRC) a examiné la situation financière du Fonds GPE et les allocations proposées.
- Les membres ont pris acte du contexte financier difficile, de l'incertitude entourant les perspectives de mobilisation des ressources et l'importance de prendre des mesures correctives.
- Les membres ont exprimé leurs préoccupations concernant certaines des allocations révisées suggérées pour plusieurs États fragiles et touchés par un conflit avec une faible utilisation des financements existants, compte tenu des besoins élevés dans ces contextes et les risques possibles pour la réputation du GPE.
- Les membres ont convenu de réduire le montant du report de 250 millions USD, plutôt que de 300 millions USD comme le proposait le Secrétariat. Ils ont également convenu de supprimer l'exemption proposée pour les États fédéraux dans le cadre de l'allocation révisée.
- À la suite de ces ajustements, les membres ont recommandé de réviser les allocations indicatives du GPE 2025 pour les pays qui ont dépensé moins de 50 % du financement leur ayant été alloué au titre du GPE 2020 (l'Afghanistan, le Cameroun, le Mali, le Myanmar, le Soudan) à 50 % du montant initial, plutôt que 20 % comme le proposait le Secrétariat.
- Les membres ont convenu de modifier le libellé de la décision de manière à donner la priorité aux pays touchés par les allocations révisées au cours de la prochaine période stratégique, et à réitérer l'importance du financement intérieur.

Objet

1. Ce document présente une recommandation du Comité des finances et du risque sur la situation financière du Fonds du GPE et sur les allocations financières, pour décision par le Conseil.

Décision recommandée

BOD/2025/06-XX – Allocations financières : Le Conseil d'administration

1. Note que les financements du GPE font l'objet d'une demande constante sur fond de repli attendu des contributions d'un petit noyau de bailleurs en 2025.
2. Rappelle sa décision (BOD/2022/06-01) d'autoriser, jusqu'à un plafond de 1,2 milliard de dollars, le report d'obligations non financées sur la période de financement 2026-2030 ; modifie cette autorisation en ramenant le plafond à 950 millions de dollars, au vu de l'accroissement des risques et de la volatilité en matière de mobilisation des ressources.
3. Approuve les allocations indicatives révisées relatives aux financements restants pour la transformation et pour le renforcement des capacités du système pour la période de financement 2021-2025, comme indiqué au tableau 4 de l'annexe B du document BOD/2025/06 DOC 04.
4. Demande au Secrétariat d'accorder la priorité aux pays touchés par les allocations révisées pour l'accès à de nouvelles allocations pour la période de financement 2026-2030, sous réserve d'une utilisation satisfaisante des fonds existants.
5. Souligne l'importance pour tous les partenaires de promouvoir le financement national de l'éducation.
6. Appelle les bailleurs à concrétiser aussi vite que possible leurs promesses de contributions encore en suspens au titre du GPE 2025 et tous les partenaires à maximiser leurs efforts de participation au succès de la reconstitution des ressources pour la période 2026-2030.

Contexte

1. Depuis février, différents événements ont eu un impact sur la situation financière actuelle du GPE et les conditions de volatilité et d'incertitude accrues font peser des risques sur sa situation financière à venir. Tandis que les risques ont augmenté du côté de l'offre, la demande pour les financements du GPE est plus forte que jamais. Les pays éligibles à un financement pour la transformation du système ont tous formulé une requête ou sont en voie de le faire avant la fin de l'année 2025.
2. La Suisse et l'Australie ont officiellement réduit le montant résiduel de leur annonce de contribution pour 2025 tandis qu'un versement attendu des États-Unis en 2025 n'est plus d'actualité et a été exclu des prévisions. L'un des bailleurs ayant réduit ses contributions annuelles en 2023 et 2024, il est peu probable qu'il puisse rattraper ce différentiel et honorer son annonce de contribution en 2025. La combinaison de ces facteurs aboutit à une prévision de situation financière déficitaire qui requiert la prise de mesures adéquates.

3. Même si le GPE, qui dispose d'un solide historique, est bien placé pour faire face à ce contexte de fluctuations financières, la réussite de la reconstitution des ressources est menacée par de récentes déclarations publiques de bailleurs importants quant à l'évolution de leurs financements et de leurs contraintes budgétaires. Le GPE continuera à travailler activement à augmenter le financement du plan GPE 2030, mais la réalisation de cet objectif représente désormais un plus grand défi. Il n'est plus possible en effet d'affirmer avec confiance que le GPE sera en mesure de lever, pour le plan GPE 2030, des ressources équivalentes à celles réunies pour le plan GPE 2025 (de l'ordre de 4 milliards de dollars).
4. Au vu de ce risque accru, qu'il se matérialise ou non, le Secrétariat juge prudent de réduire le montant des obligations non financées au titre du plan stratégique GPE 2025 à financer sur les nouvelles annonces des bailleurs pour la période 2026-2030.
5. En juin 2022, le Conseil a approuvé la possibilité d'utiliser jusqu'à 1,2 milliard de dollars sur les fonds des futures contributions des bailleurs pour la période 2026-2030 pour assurer les décaissements effectués sur cette période pour des financements approuvés au titre du GPE 2025. Cette décision a été prise dans le but de maintenir les allocations prévues malgré une forte diminution de la contribution d'un important bailleur ainsi que des évolutions négatives des taux de change. À l'époque, le FRC et le Conseil avaient pris la mesure des risques que cette décision pouvait faire peser sur le niveau des ressources disponibles pour les nouvelles allocations relatives à la période 2026-2030. Ils avaient noté qu'une éventuelle détérioration subséquente de la situation financière du GPE pourrait imposer une baisse des allocations prévues.
6. Un report de 1,2 milliard de dollars correspond à 30 % des quelque 4 milliards de dollars mobilisés au titre du GPE 2025, soit un pourcentage comparable à celui appliqué pour le GPE 2020. Toutefois, si les ressources mobilisées au titre du GPE 2030 devaient descendre jusqu'à 3 milliards de dollars, le report de 1,2 milliard de dollars représenterait 40 % de cette somme, ce qui aurait des répercussions significatives sur le montant de nouvelles allocations au titre du GPE 2030. En cas de faible mobilisation des ressources, il pourrait également y avoir d'importants risques d'illiquidité, si les décaissements en venaient à excéder considérablement les contributions des bailleurs, réduisant les disponibilités à un niveau inacceptable.
7. En conséquence, le Secrétariat a recommandé d'abaisser le plafond de report à 900 millions de dollars au vu de l'augmentation des risques encourus par la mobilisation des ressources. Ce report représenterait 30 % des ressources dans le cas d'une reconstitution à hauteur de 3 milliards de dollars. Précisons toutefois que le GPE table sur la réussite de la reconstitution des ressources qui devrait atteindre un montant nettement supérieur. Les membres du FRC ont recommandé le niveau de report à 950 millions de dollars US et ont supprimé l'exemption proposée pour

les États fédéraux dans l'allocation révisée. Les membres du Comité ont également recommandé de réviser les allocations indicatives pour les pays qui ont dépensé moins de 50 % du financement du GPE2020 (Afghanistan, Cameroun, Mali, Myanmar, Soudan) à 50 % du montant initial.

8. En tenant compte à la fois de l'impact de la baisse des contributions attendue pour 2025 et de la nécessaire réduction du report sur la période 2026-2030, un déficit de 515 millions de dollars est prévu, selon les projections du tableau 1 de l'annexe A.
9. Dans l'éventualité d'un manque de fonds, le GPE a pour habitude de prioriser les financements approuvés, afin d'éviter autant que possible de perturber la mise en œuvre, et de réduire préférablement le montant des nouvelles allocations de fonds prévues.
10. À la date de rédaction du présent rapport, le montant des financements pour la transformation du système et pour le renforcement des capacités en attente d'approbation est d'au moins 1,4 milliard de dollars. Le Secrétariat propose d'adopter l'approche de révision des allocations exposée ci-dessous, afin de supprimer le déficit prévu.

Financements pour la transformation du système - Pour les pays ayant des allocations indicatives de financement pour la transformation du système en attente d'approbation

a. Les pays disposant d'importants fonds inutilisés (de l'ordre de 50 %[1]) sur les financements au titre du GPE 2020 auront une allocation révisée de 50 % de son montant. Ces pays seront éligibles à une nouvelle allocation sur la période 2026-2030, une fois que l'utilisation des financements en cours aura atteint 75 %.
b. Indépendamment de l'utilisation des financements en cours, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure auront une allocation révisée de 50 % du montant, 75 % pour ceux classés comme fragiles ou touchés par un conflit.
c. Les pays à faible revenu auront une allocation révisée de 75 % du montant[2].

Il convient de noter qu'aucune réduction ne sera appliquée aux pays dont l'allocation est inférieure à 10 millions de dollars ou dont le montant impliquerait

[1] Sur la base des informations dont dispose le Secrétariat en date du 1er mars.

[2] L'allocation du Niger est réduite à 50 % en raison du haut risque de faible absorption mis en évidence par le processus de revue de la qualité. L'allocation du Yémen est réduite à 50 % compte tenu des contraintes actuelles de fonctionnement en dehors du territoire contrôlé par le gouvernement internationalement reconnu.

une allocation révisée inférieure à 10 millions de dollars. Aucune réduction ne sera applicable à des allocations complémentaires dont les déclencheurs ont été préalablement approuvés par le Conseil, lesquelles seront approuvées comme de nouveaux financements si les résultats sont atteints. Aucune réduction ne sera appliquée à des allocations à recevoir au titre du fonds à effet multiplicateur ou de l'Accélérateur de l'éducation des filles.

Financements pour le renforcement des capacités du système – Pour les pays ayant des allocations indicatives de financement pour le renforcement des capacités du système en attente d'approbation

a. Les pays n'ayant pas encore rejoint officiellement le partenariat ou n'ayant pas confirmé leur intention de présenter une requête de financement pour le renforcement des capacités du système verront leur allocation réduite à zéro.
b. Les pays ayant une allocation indicative supérieure ou égale à 2 millions de dollars obtiendront une allocation révisée de 50 % de ce montant.
c. Les pays ayant une allocation indicative supérieure à 1 million mais inférieure à 2 millions de dollars obtiendront une allocation révisée de 1 million de dollars.

Aucune réduction ne sera appliquée aux pays dont l'allocation est inférieure à 1 million de dollars.

11. Les membres du FRC ont demandé au Conseil des informations complémentaires sur la manière dont les risques ont été évalués. Bien que toute réduction d'une allocation prévue soit regrettable et crée un certain risque de réputation, en particulier pour les pays et les agents partenaires qui sont bien avancés dans l'élaboration de leurs programmes, les réductions proposées visent à faire en sorte que les pays touchés disposent encore de fonds importants du GPE, soit par le biais de leurs financements actifs existants, soit par le biais des allocations révisées une fois approuvées. Les recommandations n'ont aucune incidence sur les financements déjà approuvés, car le Secrétariat estime que cela créerait des défis plus importants que de ne pas lancer un nouveau programme. Ils n'ont pas d'incidence sur les allocations au titre du Fonds à effet multiplicateur lorsque le cofinancement a été obtenu en raison du risque que le cofinancement ait également été supprimé ou réduit, ni sur le risque de réputation auprès des co-financiers dans un contexte où le GPE essaie d'augmenter ses financements et d'étendre ces relations. L'approche prend également en compte l'équité, avec des réductions plus importantes pour les pays disposant d'importants fonds non dépensés encore disponibles pour les dons existants, et ceux qui sont des pays à revenu intermédiaire. Des réductions plus faibles ont été proposées dans les pays

à faible revenu et les pays fragiles et touchés par un conflit. Le Secrétariat aidera les pays touchés en leur fournissant des conseils sur la manière d'ajuster leurs plans, y compris des déclencheurs d'allocation complémentaire[3], le cas échéant, afin de minimiser l'impact de ces révisions.

12. Il convient également de souligner que, même avec les réductions proposées, 2025 sera une année très importante, tant pour les approbations de nouveaux financements que pour les décaissements. La réussite de la reconstitution des ressources de 2026 aidera le GPE à maintenir, ou mieux à relever, le niveau des fonds, notamment en mobilisant nettement plus de ressources par le biais de moyens de financement innovants sur la période 2026-2030.

Annexe A – Tableaux financiers
Annexe B - Contributions des bailleurs et sorties de fonds

[3] Lorsque le montant révisé de l'allocation a un impact sur les pays pour lesquels des déclencheurs de complément sont intégrés dans leur demande de financement, le montant du complément sera réduit au prorata. Elle ne sera plus applicable si l'allocation est révisée à 10 millions de dollars américains.

Annexe A – Tableaux financiers[4]

Tableau 1A – Prévisions des actifs disponibles aux fins d'allocation (montants en millions de dollars)		
Solde d'ouverture	**1 378,5**	*Solde de trésorerie du Fonds du GPE au 1er mars*
Solde des annonces des bailleurs	842,0	*Valeur des contributions non réglées par les bailleurs (base USD)*
Prévision de contributions supplémentaires	0,5[5]	*Ce chiffre comprend le montant prévu des contributions des bailleurs qui n'ont pas pu s'engager pour toute la période, mais qui ont l'intention de le faire*
Prévision de rendement des placements	40,0	*Montant estimé des futurs rendements d'investissement du Fonds du GPE*
A) Total des ressources disponibles	**2 261,0**	
Décaissements au titre des allocations approuvées	(2 015,1)	*Fonds à décaisser aux agents partenaires au titre des allocations approuvées*
Solde des manifestations d'intérêt exprimées au titre du fonds à effet multiplicateur	(264,5)	*Allocations indicatives devant être converties en financements du GPE et fonds de réserve*
Provision pour les financements pour la transformation du système	(1 365,9)	*Provision pour les financements pour la transformation du système en attente d'approbation*
Fonds à effet multiplicateur	(9,5)	*Montant disponible pour de nouvelles MCA au titre du fonds à effet multiplicateur*
Accélérateur de l'éducation des filles	(30,9)	*Fonds disponibles pour les allocations indicatives approuvées au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles*
Financements pour la préparation de programmes	(4,7)	*Solde estimé des financements pour la préparation de programmes relevant de la 4e campagne de reconstitution des ressources*
Financements pour le renforcement des capacités du système	(128,7)	*Solde des allocations maximales par pays au titre des financements pour le renforcement des capacités du système relevant de la 4e campagne de reconstitution des ressources*
Provision pour les capacités stratégiques	(19,1)	*Solde des initiatives d'appui technique approuvées par le Conseil*
Provision pour les commissions des agents partenaires	(87,4)	*Montant estimé des commissions des agents partenaires sur les futures allocations de financements*
Provision pour les dépenses de fonctionnement (OPEX)	(37,9)	*Montant établi sur la base des hypothèses retenues par le Secrétariat pour les dépenses*

[4] Il est possible que l'addition des sous-totaux des tableaux ne soit pas strictement exacte en raison des arrondis.

[5] Ce montant inclut les cofinancements passant par le fonds fiduciaire. Si la somme n'est pas intégralement versée, l'allocation au titre du fonds à effet multiplicateur sera réduite au prorata pour le pays concerné.

		de fonctionnement du reste de l'exercice 25 et 50 % des dépenses de l'exercice 26
Provision pour le budget de l'administrateur fiduciaire	(1,4)	*Montant établi sur la base des hypothèses d'augmentation des soldes du Fonds du GPE et des budgets antérieurs*
Provision pour le recouvrement des coûts indirects de la Banque mondiale	(7,8)	Majoration de 20,48 % (taux communiqué par la Banque mondiale) des dépenses de fonctionnement prévues du Secrétariat
Actualisation pour allocations non approuvées ou non intégralement décaissées	250	Actualisation correspondant aux allocations qui pourraient ne pas être intégralement approuvées ou, en cas d'approbation, pourraient ne pas être intégralement décaissées ou utilisées
B) Montant total à mettre en réserve	**(3 722,9)**	
C) Report autorisé pour un financement sur la période de financement suivante	950,0	*Montant recommandé du report à financer sur la période 2026-2030 au moyen des futures contributions, ramené de 1200 à 950 au vu du risque accru lié à la mobilisation des ressources*
(A+B+C) Excédent (déficit) prévu	**(511,9)**	**Déficit prévu en excès du report**
Montant estimé des économies réalisées au moyen des recommandations proposées	**515**	**Les recommandations proposées permettront de réduire le montant des provisions pour les financements pour la transformation et pour le renforcement des capacités du système ainsi que pour les commissions.**

Tableau 1B – Accélérateur de l'éducation des filles – plafonné à 250 millions d'USD	
Bailleurs	**Millions d'USD**
Belgique	2,5
Irlande	12,0
Allemagne	120,0
OSF	1,0
Dubaï Cares	1,25
Fondation Harry Hole	1,5
Fondation Lego	15,0
Danemark	7,5
Royaume-Uni	40,83
Espagne	3,3
Financements de contrepartie débloqués au titre des fondations et du secteur privé[6]	20,0

[6]Des fonds de contrepartie sont disponibles au titre des contributions des entreprises et des fondations privées à l'Accélérateur de l'éducation des filles – les fonds de contrepartie proviennent de l'enveloppe globale du fonds à effet multiplicateur et, à ce titre, dépendent des ressources dont dispose ce fonds.

Total des fonds disponibles	**224,9**
Pays partenaires	
Bénin	(12,9)
République centrafricaine	(10,0)
Tchad	(25,0)
Côte d'Ivoire	(22,5)
Congo, Rép. dém. du	(25,0)
El Salvador	(5,0)
Éthiopie	(25,0)
Guinée	(10,0)
Mozambique	(10,0)
Sao Tomé-et-Principe	(1,3)
Somalie (État fédéral)	(18,8)
Somalie (Somaliland)	(6,2)
Soudan du Sud	(10,0)
Zimbabwe	(12,4)
Total des financements approuvés	**(194,0)**
Niger	(25,0)
Érythrée	(5,9)
Total des allocations indicatives (sur la base des paramètres stratégiques approuvés)	**(30,9)**
Solde disponible pour allocation	**0,0**

Tableau 1C – Répartition du financement par catégorie de revenu (en millions d'USD)

Catégorie de revenu	Montant disponible pour le financement des STG	Pourcentage de financement des STG
Pays à faible revenu	1 778,8	64 %[7]
Autres pays	981,3	36 %
Total	**2 760,0**	**100 %**

[7]En application du document du Conseil de décembre 2020 sur l'éligibilité (BOD/2020/11/12 DOC 06), pour la simulation 1, le pourcentage des financements allant aux pays à faible revenu (PFR) se montait à 66,3 %, soit environ 2,3 % de plus que ce qui est actuellement envisagé. Cette variation est mineure et tient au fait qu'un certain nombre de pays sont passés de la catégorie de PFR à celle de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) au 1er juillet 2021. Cette différence étant mineure, aucune mesure particulière n'est recommandée à ce propos. Ce tableau ne tient pas compte de l'effet des révisions proposées.

Tableau 2 (A/B) – PRÉVISION DES ACTIFS[8]

Tableau 2A – PRÉVISION DU SOLDE DE TRÉSORERIE						
Montants en millions d'USD	**2025 (à compter du 1er mars)**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
A. Solde d'ouverture (au 1er mars 2025)	1 378,5	894,0	206,9	(424,9)	(919,9)	(1 232,2)
B. Entrées	479,8	244,1	151,0	0,0	0,0	0,0
C. Sorties	(964,3)	(931,2)	(782,8)	(495,0)	(312,4)	(136,5)
D. Solde de clôture au 31 décembre (A + B – C)	894,0	206,9	(424,9)	(919,9)	(1 232,2)	(1 368,7)
Contrairement au tableau 1 dont les données servent à calculer le montant total des ressources disponibles pour allocation, ce tableau indique les projections des montants qui seront versés au Fonds du GPE (c'est-à-dire essentiellement les contributions des bailleurs) et des montants qui en sortiront (c'est-à-dire essentiellement les décaissements au titre des financements), et les effets de ces mouvements sur le solde de trésorerie. Le GPE s'efforce de garder un solde permettant d'assurer 9 à 12 mois de décaissements. Les projections devraient rester dans cette fourchette jusqu'à la fin de l'année 2025. Pour une représentation graphique, se reporter au graphe 1 plus bas.						

Tableau 2B – PRÉVISION DES ACTIFS NON ENGAGÉS						
Montants en millions d'USD	**2025 (à compter du 1er mars)**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
A. Solde d'ouverture des ressources non engagées (au 1er mars 2025)	1 175,7	733,0	113,7	(517,9)	(1 106,1)	(1 232,2)
B. Entrées	479,8	244,1	151,0	0,0	0,0	0,0
C. Montant estimé des engagements	(922,6)	(863,4)	(782,6)	(588,3)	(126,1)	(136,5)
D. Fonds disponibles pour engagement (A + B – C)	733,0	113,7	(517,9)	(1 106,1)	(1 232,2)	(1 368,7)
Bien qu'un financement puisse être approuvé pour une période d'exécution de trois, quatre ou cinq ans, les fonds ne sont engagés (affectés à l'agent partenaire si les ressources requises sont disponibles) que sur une base annuelle. Pour que les fonds soient engagés, il faut que les liquidités correspondantes soient disponibles dans le Fonds fiduciaire. Il est donc important de connaître le montant des actifs non engagés pour déterminer la capacité du GPE à approuver des financements et à mettre des fonds à la disposition des agents partenaires. Lorsque des bailleurs font des						

[8]Les tableaux ne tiennent pas compte de l'effet des réductions d'allocations proposées qui devraient réduire les sorties de fonds et les engagements estimés d'environ 100 millions de dollars par an de 2025 à 2029.

contributions au Fonds, les ressources pouvant être engagées augmentent, mais elles diminuent ensuite à mesure que des financements sont approuvés, puis engagés sur une base annuelle. Les prévisions actuelles montrent que le GPE épuisera sa capacité d'engagement en 2027, ce qui pourrait nécessiter de suspendre les programmes en cours. Sachant toutefois qu'à certaines périodes les niveaux des ressources non engagées peuvent être sous pression, il est important que les bailleurs versent leur contribution selon le calendrier établi. Il convient également de noter qu'une campagne de reconstitution des ressources devrait permettre de financer les activités pour la période 2026-2030.

Annexe B - Contributions des bailleurs et sorties de fonds[9]

[9]L'addition des sous-totaux peut ne pas être strictement exacte en raison d'arrondis ; les contributions peuvent être soumises à des procédures d'approbation législative et certains versements sont prévus après 2025.

Tableau 3 – ÉTAT DE LA 4e RECONSTITUTION DES RESSOURCES (montants en millions d'USD)		Annonces de contribution (monnaie natationale)	Montants versés au 1er mars 2025	Montants à verser au 1er mars 2025	Total au 1er mars 2025
Bailleurs	**Devises**	**Contributions annoncées**	**Valeur en USD**	**Valeur en USD**	**Valeur en USD**
Australie	AUD	169,0	98,1	17,0	115,1
Belgique	EUR	28,0	30,2	0,0	30,2
Canada	CAD	300,0	179,6	41,9	221,5
Danemark	DKK	1 050,0	116,4	37,2	153,6
Dubaï Cares	USD	2,5	0,0	2,5	2,5
Estonie	USD	1,0	0,8	0,2	1,0
Union européenne	EUR	700,0	450,6	296,2	746,8
Finlande	EUR	25,0	29,2	0,0	29,2
France	EUR	333,0	279,7	81,9	361,6
Allemagne	EUR	330,0	249,8	108,5	358,3
Fondation Harry Hole	USD	1,5	0,6	0,9	1,5
Irlande	EUR	60,0	52,9	13,0	65,9
Italie	EUR	25,0	22,1	5,4	27,5
Japon	USD	30,1	24,7	5,5	30,1
Koweït	USD	30,0	0,0	30,0	30,0
Fondation Lego	USD	38,0	38,0	0,0	38,0
Luxembourg	EUR	2,5	2,2	0,5	2,8
Pays-Bas	USD	59,2	59,2	0,0	59,2
Norvège	NOK	1 850,0	165,6	22,4	188,0
Open Society Foundations	USD	1,0	1,0	0,0	1,0
République de Corée	USD	15,8	12,1	3,7	15,8
Arabie saoudite	USD	38,0	38,0	0,0	38,0
Espagne	EUR	25,3	16,1	10,8	27,0
État du Qatar (par le biais de EAA)	USD	20,0	0,0	20,0	20,0
Suède	SEK	1 200,0	81,6	39,5	121,2
Suisse	CHF	39,7	42,9	0,0	42,9
Émirats arabes unis	USD	100,0	80,0	20,0	100,0
Royaume-Uni	GBP	430,0	461,3	84,0	545,3
États-Unis d'Amérique	USD	480,0	480,0	0,0	480,0
Total			**3 012,7**	**841,2**	**3 853,9**
Solde de la 3e reconstitution des ressources				**0,8**	**0,8**
Total des promesses des bailleurs				**842,0**	**3 854,7**

Tableau 4 – Liste des allocations indicatives restantes approuvées pour 2021-2025, au 28 mars 2025 (en millions d'USD)[10]							
Nom du pays	**Allocation indicative - financements pour la transformation du système**	**Allocation STG révisée**	**Allocation sur le Fonds à effet multipli-cateur[11]**	**Allocation indicative - financements pour le renf. des capacités du système**	**Allocation SCG révisée**	**Allocation indicative - Accélérateur de l'éducation des filles[12]**	**Allocation complém. à approuver ultérieurement**
Afghanistan	100,10	50.05	-	-		-	-
Algérie	-		-	3,70	0	-	-
Angola	-		-	3,59	1,80	-	-
Bangladesh	97,69	48,85	50,00	4,22	2,11	-	-
Belize	-		-	1,60	1,0	-	-
Bénin	-		-	1,81	1,0	-	-
Bhoutan	-		-	-		-	-
Bolivie	-		-	1,20	1,0	-	-
Burkina Faso	67,39	50,54	-	3,30	1,65	-	-
Burundi	68,24	68,24[13]	-	2,76	1,38	-	-
Cabo Verde	-		-	1,00	1,00	-	-
Cambodge	-		-	-		-	-
Cameroun	62,50	31.25	15,00	2,72	1,36	-	-
République centrafricaine	-		-	0,21	0,21	-	-
Tchad	-		30,00	3,60	1,8	-	-
Comores	-		-	1,50	1,0	-	-
Congo, Rép. dém. du	-		-	1,63	1,0	-	50,00

[10]Les montants déjà approuvés ont été enlevés.
[11]Sur la base des manifestations d'intérêt approuvées
[12]Sur la base des paramètres stratégiques approuvés
[13] Soumise à l'approbation du Conseil en mars

Tableau 4 – Liste des allocations indicatives restantes approuvées pour 2021-2025, au 28 mars 2025 (en millions d'USD)[10]							
Nom du pays	**Allocation indicative - financements pour la transformation du système**	**Allocation STG révisée**	**Allocation sur le Fonds à effet multipli-cateur[11]**	**Allocation indicative - financements pour le renf. des capacités du système**	**Allocation SCG révisée**	**Allocation indicative - Accélérateur de l'éducation des filles[12]**	**Allocation complém. à approuver ultérieurement**
Congo, Rép. du	11,03	10,0	-	2,70	1,35	-	-
Côte d'Ivoire	-		-	2,29	1,15	-	8,98
Djibouti	-	-	-	1,49	1,0	-	-
Égypte, Rép. arabe d'	-		-	4,20	2,1	-	-
El Salvador	-		12,00	-		-	-
Érythrée	-		-	-		5,91	-
Eswatini	-		-	1,60	1,0	-	-
Éthiopie	-		-	-		-	-
Gambie	-		-	-		-	-
Ghana	-		-	0,20	0,2	-	-
Guatemala	-		-	-		-	-
Guinée	-		30,00	1,83	1,0	-	-
Guinée-Bissau	5,71	5,71	-	2,14	1,07	-	-
Haïti	31,60	23,7	-	1,31	1,0	-	-
Honduras	-		12,00	1,0	1,0	-	-
Inde	-		-	4,10	0	-	-
Indonésie	-		0,00	-		-	-
Jordanie	-		-	1,75	1,0	-	-
Kenya	-		-	-		-	-
Kiribati	-		5,00	-		-	-
République kirghize	-		-	-		-	-
RDP lao	10,00	10,0	-	2,60	1,30	-	-

Tableau 4 – Liste des allocations indicatives restantes approuvées pour 2021-2025, au 28 mars 2025 (en millions d'USD)[10]							
Nom du pays	**Allocation indicative - financements pour la transformation du système**	**Allocation STG révisée**	**Allocation sur le Fonds à effet multipli-cateur[11]**	**Allocation indicative - financements pour le renf. des capacités du système**	**Allocation SCG révisée**	**Allocation indicative - Accélérateur de l'éducation des filles[12]**	**Allocation complém. à approuver ultérieurement**
Liban	-		-	1,60	1,0	-	-
Lesotho	5,00	5,0	-	-		-	-
Libéria	19,50	14,63	15,00	-		-	-
Madagascar	-		-	3,37	1,69	-	-
Malawi	68,82	51,62	16,28	3,45	1,73	-	-
Mali	75,95	37.98	-	3,37	1,69	-	-
Mauritanie	7,53	7,53	15,00	0,43	0,43	-	-
Micronésie, États féd. de	-		-	-		-	-
Moldova	-		-	-		-	-
Mongolie	-		-	0,1	0,1	-	-
Maroc	-		-	3,70	0	-	-
Mozambique	-		-	-		-	-
Myanmar	36,22	18.11	6,73	-		-	-
Népal	-		-	-		-	-
Nicaragua	-		-	-		-	-
Niger	117,59	58,8	-	3,40	1,7	25,00	
Nigéria	107,59	53.8	-	9,40	4,7	-	-
Pakistan	-		-	5,82	2,91	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	14,91	11,18	-	1,90	1,0	-	-
Philippines	-		-	-		-	-
Rwanda	-		-	-		-	-
Sao Tomé-et-Principe	-		-	0,80	0,8	-	-

Tableau 4 – Liste des allocations indicatives restantes approuvées pour 2021-2025, au 28 mars 2025 (en millions d'USD)[10]							
Nom du pays	**Allocation indicative - financements pour la transformation du système**	**Allocation STG révisée**	**Allocation sur le Fonds à effet multipli-cateur[11]**	**Allocation indicative - financements pour le renf. des capacités du système**	**Allocation SCG révisée**	**Allocation indicative - Accélérateur de l'éducation des filles[12]**	**Allocation complém. à approuver ultérieurement**
Sénégal	-		-	1,70	1,0	-	-
Sierra Leone	-		-	-		-	4,49
Îles Salomon	-		-	0,02	0,02	-	-
Somalie	-		-	0,03	0,03	-	-
Soudan du Sud	-		4,00	-		-	-
Sri Lanka	-		-	2,40	1,20	-	-
Soudan	76,50	38.25	-	4,25	2,13	-	-
République arabe syrienne	-		-	1,00	1,0	-	-
Tadjikistan	-		-	-		-	-
Tanzanie	-		21,99	-		-	21,17
Timor-Leste	5,00	5,0	5,00	0,86	0,86	-	-
Togo	20,64	15,48	-	1,80	1,0	-	-
Tunisie	-		12,00	1,59	1,0	-	-
Ouganda	112,50	112,50[14]	-	-		-	50,0
Ukraine	-		-	0,25	0,25	-	-
Ouzbékistan	-		-	0,07	0,07	-	-
Vanuatu	-		-	-		-	-
Viet Nam	-		-	4,70	2,35	-	-
Cisjordanie et Gaza	-		5,50	1,34	1,34[15]	-	-

[14] Soumise au Conseil en mars

[15] Financée par des contributions ciblées et donc inchangée

Tableau 4 – Liste des allocations indicatives restantes approuvées pour 2021-2025, au 28 mars 2025 (en millions d'USD)[10]							
Nom du pays	**Allocation indicative - financements pour la transformation du système**	**Allocation STG révisée**	**Allocation sur le Fonds à effet multipli-cateur[11]**	**Allocation indicative - financements pour le renf. des capacités du système**	**Allocation SCG révisée**	**Allocation indicative - Accélérateur de l'éducation des filles[12]**	**Allocation complém. à approuver ultérieurement**
Yémen, Rép. du	61,57	30,79	-	3,53	1,77	-	-
Zambie	25,24	12,62	-	3,10	1,55	-	-
Zimbabwe	-		-	-		-	4,97
Dominique	2,50	2,50	-	0,56	0,56	-	-
Fidji	-	-	-	0,12	0,12	-	-
Grenade	2,50	2,50	-	0,56	0,56	-	-
Guyana	-	-	-	1,34	1,0	-	-
Maldives	-	-	-	-		-	-
Îles Marshall	2,50	2,50	-	-		-	-
Samoa	2,50	2,50	-	-		-	-
Sainte-Lucie	2,50	2,50	4,00	0,56	0,56	-	-
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	2,50	2,50	5,00	0,56	0,56	-	-
Tuvalu	2,50	2,50	-	-		-	-
Tonga	-		-	-		-	-
Région de l'OECO	-		-	1,00	1,00	-	-
Région Pacifique	-		-	-		-	-
Total	**1 226,3**	**789.13**	**264,5**	**128,7**	**67,14**	**30,9**	**139,61**

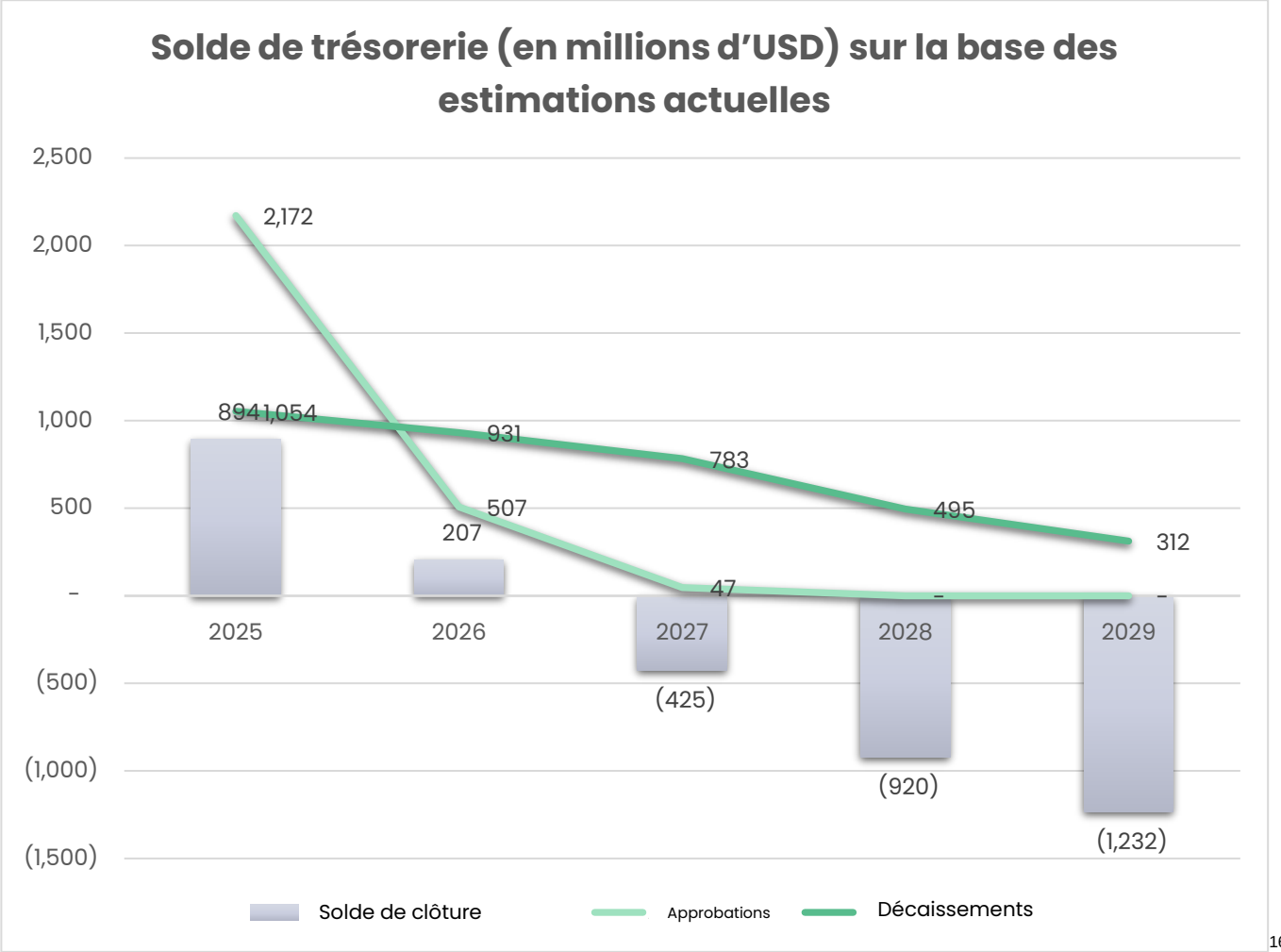
Tableau 5a – Informations relatives au portefeuille de financements en cours au 1er mars 2025 (en millions d'USD)

Montant total des financements approuvés et en cours	5 088,3
Montant total des décaissements effectués à partir du Fonds du GPE	3 092,8

Montant à décaisser au titre de financements à partir du Fonds du GPE	1 995,6

Tableau 5B – Informations relatives au portefeuille de financements en cours au 1er mars 2025 (en millions d'USD)

Agent partenaire	Montant des financements approuvés et en cours	Montant des décaissements	Montant à décaisser
BasD	15,0	15,0	0,0
AFD	507,6	326,0	181,6
CAMFED	12,4	10,8	1,6
CARE	18,8	7,2	11,6
CDB	5,0	0,0	5,0
GIZ	117,6	0,0	117,6
BID	29,0	14,7	14,3
CRDI	153,5	117,5	36,0
Imagine Worldwide	15,2	13,2	2,0
BIsD	108,7	14,9	93,7
OECO	10,0	7,2	2,8
OXFAM	133,3	92,6	40,6
Save the Children Australie	49,2	29,7	19,5
Save the Children Italie	2,6	0,9	1,7
Save the Children Norvège	20,0	10,0	10,0
Save the Children Royaume-Uni	75,5	43,2	32,3
Save The Children États-Unis	165,7	121,0	44,6
ASDI	239,1	201,7	37,4
UNESCO	170,6	81,5	89,1
UNICEF	1 287,3	845,7	441,6
PAM	0,9	0,9	0,0
Banque mondiale	1 951,5	1 138,9	812,6
Total	**5 088,3**	**3 092,8**	**1 995,6**



[16]

[16] Sans prise en compte de l'effet des réductions proposées